

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2924**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public pour l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

**Présents** : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2924**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'office public pour l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) - Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'OPH Est Métropole habitat a été créé en 2013 suite à la fusion de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat.

Ainsi, l'OPH Est Métropole habitat est un établissement public à caractère industriel et commercial compétent en matière de gestion, promotion et financement des logements sociaux. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le code de la construction et de l'habitat.

L'OPH Est Métropole habitat gère un peu plus de 15 000 logements familiaux, contribuant ainsi à loger plus de 37 000 personnes et près de 1 700 foyers étudiants.

Dans le cadre du contrat de plan conclu avec la Métropole de Lyon, pour la période 2022-2026, l'OPH Est Métropole habitat a pour objectif la construction d'un peu plus de 1 500 logements et la réhabilitation d'un peu plus de 2 000 logements.

Enfin, l'OPH Est Métropole habitat bénéficie actuellement d'un encours de prêts garanti par la Métropole d'un peu moins de 470 M€.

**II - Modalités de représentation**

L'OPH Est Métropole habitat dispose d'un conseil d'administration constitué de 27 membres répartis de la manière suivante :

- six élus de la Métropole,
- neuf personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants (urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales) désignées par la Métropole,
- deux représentants d'associations d'insertion désignés par la Métropole.

Ces 17 membres sont les représentants de la Métropole. Avec eux siègent 10 autres membres :

- cinq représentants d'organisations socio-professionnelles,
- cinq représentants des locataires.

Par délibération du Conseil n° 2020-0090 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné ses représentants, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat :

| Titulaires  |
|---|
| 1 - monsieur Cédric Van Styvendael  |
| 2 - monsieur Renaud Pyre  |
| 3 - madame Caroline Lagarde   |
| 4 - madame Véronique Moreira  |
| 5 - madame Léna Arthaud   |
| 6 - monsieur Gilles Gascon  |
| Personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole |
| 1 - madame Anne-Marie Barriac   |
| 2 - monsieur Michel Rouge   |
| 3 - monsieur Olivier Morel  |
| 4 - monsieur François Duchêne   |
| 5 - madame Atlantide Merlat   |
| 6 - monsieur Bertrand Foucher   |
| 7 - madame Milouka Hadj Mimoune   |
| 8 - madame Sylvie Normand   |
| 9 - monsieur Claude Cohen   |
| Représentants d'associations d'insertion  |
| 1 - monsieur Gérard Callé   |
| 2 - monsieur Sylvain Camuzat  |

Suite à la démission de monsieur Gérard Callé (désigné par la Métropole en tant que représentant de l'association d'insertion Forum réfugiés) de ses fonctions d'administrateur au sein de l'OPH Est Métropole habitat, il est donc proposé à la Commission permanente de désigner un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat au titre des personnes qualifiées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**Désigne** monsieur Jean-François Ploquin en tant que personne qualifiée pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture :<br>069-200046977-20231120-311878-DE-1-1<br>Date de télétransmission : 21 novembre 2023<br>Date de réception préfecture : 21 novembre 2023 |
|---|